

Le 8 septembre 2022

Conseil des normes comptables internationales du secteur public
(International Public Sector Accounting Standards Board IPSASB)
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2

Objet : Réponse au document de consultation de l'IPSASB – *Promouvoir l'information sur la durabilité dans le secteur public*

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de commenter le document de consultation de l'IPSASB sur la promotion de l'information sur la durabilité dans le secteur public.

Conscients de l'importance croissante de l'information sur la durabilité, nous félicitons l'IPSASB d'avoir lancé cette initiative. Bien que nous appuyions de façon générale les propositions présentées dans le document de consultation, nous avons formulé des commentaires et suggestions sur des points particuliers dans notre réponse ci-jointe.

Les points de vue exprimés dans la présente lettre s'appuient sur des consultations générales menées auprès de parties prenantes canadiennes dans le cadre de tables rondes tenues à l'été 2022. On comptait parmi ces parties prenantes des auditeurs, des peuples autochtones, des représentants de divers ordres de gouvernement (fédéral, provinciaux et municipaux), et d'autres utilisateurs. Dans les cas pertinents, nous avons mis en évidence et résumé les opinions de certaines de ces parties prenantes.

Pour mettre nos commentaires en contexte, le Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification (CSNAC) et le Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC), deux organismes canadiens, ont récemment approuvé la mise sur pied du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID), qui devrait être opérationnel en avril 2023. Le CCNID a l'intention de travailler de concert avec le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ISSB) afin de contribuer à l'élaboration de normes d'information sur la durabilité qui formeront une base de référence mondiale, et de promouvoir l'adoption de ces normes au Canada. Bien que l'on n'ait pas encore établi si le CCNID prendra spécifiquement en considération le secteur public, sa mise sur pied pourrait avoir une incidence sur la mesure dans laquelle le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) collaborera avec l'IPSASB dans l'avenir quant à des initiatives concernant l'information sur la durabilité.

Nous espérons que vous trouverez nos commentaires et réflexions utiles.

Sincères salutations,

Clyde MacLellan, FCPA, FCA
Président, Conseil sur la comptabilité dans le secteur public
cmaclellan@psabcanada.ca

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES

Prise de position préliminaire n° 1 :

L'IPSASB considère qu'il est nécessaire d'élaborer des indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public.

Appuyez-vous la prise de position préliminaire de l'IPSASB ? Dans la négative, veuillez indiquer pourquoi.

Réponse

Nous convenons qu'il faut élaborer des normes et des indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public, et nous félicitons l'IPSASB d'avoir lancé cette initiative importante. Comme il est mentionné dans le document de consultation, la nature du secteur public fait en sorte que les indications concernant l'information sur la durabilité doivent être plus larges que celles du secteur privé, pour refléter son rôle unique en matière de réglementation et de gestion avisée des ressources publiques, ainsi que pour favoriser l'évaluation de l'atteinte d'objectifs particuliers en matière de politiques publiques.

De plus, l'élaboration d'indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public donnerait une base de référence aux différents pays dans le monde, qui pourraient vouloir s'appuyer sur les indications de l'IPSASB afin d'élaborer leurs propres normes d'information sur la durabilité.

Prise de position préliminaire n° 2 :

Du fait de son expérience, de ses processus et de ses relations, l'IPSASB serait en mesure d'élaborer efficacement des indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public.

Appuyez-vous la prise de position préliminaire de l'IPSASB ? Dans la négative, veuillez indiquer pourquoi.

Réponse

Nous croyons que l'IPSASB est bien placé pour élaborer des indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public. Son expérience de la normalisation et ses liens solides avec les normalisateurs nationaux et d'autres organisations internationales seront des atouts précieux.

Lors des consultations que nous avons menées, certaines parties prenantes canadiennes ont réitéré l'importance pour l'IPSASB de faire appel à des savoir-faire diversifiés et pertinents pour l'élaboration d'indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public, notamment à des spécialistes des changements climatiques et de l'environnement naturel. Elles ont souligné que cela contribuerait à faire en sorte que les indications élaborées par l'IPSASB aient un haut niveau de crédibilité, d'adoption et d'appui du public.

Question particulière n° 1 :

Dans l'éventualité où l'IPSASB élaborerait des indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public, quels sont les sujets les plus importants pour votre pays ou territoire, et pourquoi l'IPSASB devrait-il les traiter en priorité ?

Réponse

Comme nous l'expliquons dans notre réponse à la prise de position préliminaire n° 4, nous sommes favorables à l'idée que l'IPSASB élabore des indications concernant l'information sur la durabilité qui touchent les changements climatiques. Voici une liste d'autres sujets et de thèmes que l'IPSASB pourrait examiner.

1) *Consultation des peuples autochtones et Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)*

Nous encourageons fortement l'IPSASB à consulter les peuples autochtones et à prendre leurs points de vue en considération dans le cadre de l'élaboration d'indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public. L'identification et les points de vue des peuples autochtones seront essentiels aux fins de l'élaboration de ces indications, particulièrement en raison de leur connaissance approfondie de l'environnement naturel et de leur rôle important dans la conservation de celui-ci. À titre d'exemple, la biodiversité est généralement la plus élevée sur les terres gérées ou cogérées par des communautés autochtones. En effet, un article de 2018 du magazine *National Geographic* mentionnait que les peuples autochtones protègent 80 % de la biodiversité sur le globe alors qu'ils forment moins de 5 % de la population mondiale¹.

L'IPSASB devrait aussi envisager d'ériger les concepts de droits autochtones et de consultation des peuples autochtones (conformément à la [DNUDPA](#)) en sujets de l'information sur la durabilité. Il s'agirait notamment de veiller à ce que les indications concernant l'information sur la durabilité soient élaborées en harmonie avec les exigences de la DNUDPA, dont le concept de « consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ». Ce type d'information contribuerait à améliorer la reddition de comptes des entités du secteur public à travers le monde.

Nos consultations auprès des peuples autochtones ont aussi mis en évidence le fait que les questions de durabilité, notamment les changements climatiques, peuvent souvent avoir des conséquences disproportionnées sur les communautés autochtones, surtout celles situées dans des régions éloignées ou nordiques. Ces conséquences devraient être prises en considération et évaluées par l'IPSASB dans le cadre de l'élaboration des indications concernant l'information sur la durabilité.

¹ G. Raygorodetsky (16 novembre 2018), « Indigenous peoples defend Earth's biodiversity—but they're in danger », *National Geographic*, <https://www.nationalgeographic.com/environment/article/can-indigenous-land-stewardship-protect-biodiversity->

2) Autres sujets et thèmes liés à la durabilité

Parmi les autres sujets d'importance liés à la durabilité que l'IPSASB devrait examiner, citons l'équité intergénérationnelle, l'insécurité alimentaire, l'utilisation durable des ressources naturelles essentielles (dont l'eau et les forêts) et les initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

Par ailleurs, certaines parties prenantes canadiennes ont invité l'IPSASB à s'appuyer, pour le secteur public, sur les sujets de l'information sur la durabilité déjà établis dans les normes de la Global Reporting Initiative (GRI). Comme il est mentionné dans le document de consultation, les entités peuvent déjà se servir de ces normes afin de présenter des informations sur les progrès vers l'atteinte des objectifs de développement durable de l'ONU (voir le [document de mise en correspondance](#) en anglais).

En outre, certaines parties prenantes canadiennes ont souligné que d'autres indications pourraient être nécessaires dans l'avenir pour expliquer comment l'information sur la durabilité s'inscrit dans le contexte actuel de l'information financière, surtout parce que ce type d'information ne fait pas nécessairement partie du champ de compétences des comptables traditionnels. Des parties prenantes ont aussi rappelé qu'il vaudrait peut-être mieux que l'information sur la durabilité soit communiquée hors des états financiers en raison de la nature plus vaste des sujets envisagés.

Prise de position préliminaire n° 3 :

Dans l'éventualité où l'IPSASB élaborerait des indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public, il propose d'appliquer le cadre présenté à la figure 5.

Pour élaborer de telles indications, l'IPSASB a l'intention de collaborer avec d'autres organismes internationaux, le cas échéant, en appliquant ses processus actuels.

Appuyez-vous la prise de position préliminaire de l'IPSASB ? Dans la négative, veuillez indiquer pourquoi. Quelle autre solution proposez-vous et pourquoi ?

Réponse

Nous appuyons l'approche proposée par l'IPSASB consistant à s'inspirer des indications internationales existantes, s'il y a lieu, pour élaborer ses propres indications concernant l'information sur la durabilité. Cette approche pourrait contribuer à accélérer le processus d'élaboration des normes et favoriserait l'uniformité et la comparabilité des informations préparées selon l'un ou l'autre des référentiels internationaux en matière d'information sur la durabilité.

Il est essentiel que l'IPSASB ne se limite pas à la valeur d'entreprise, sur laquelle l'ISSB propose de se concentrer, pour l'élaboration de ses indications concernant l'information sur la durabilité. Ainsi, nous appuyons sa proposition en ce qui a trait à l'élaboration d'indications propres au secteur public concernant l'information sur des questions plus générales liées à la durabilité (module 2). Toutefois, l'IPSASB devrait s'assurer que les indications inspirées de

celles de l'ISSB (module 1) ou de tout autre référentiel pertinent, tel que les normes de la GRI (module 2), soient adaptées de façon appropriée pour le secteur public.

Soulignons que les propositions de l'ISSB prennent actuellement la forme d'exposés-sondages et qu'elles font l'objet de commentaires de parties prenantes du monde entier. À titre d'exemple, au Canada, [le CSNAC et le CSNC](#) ont soumis une lettre de réponse conjointe dans laquelle ils expriment des réserves à l'égard de certains éléments des propositions de l'ISSB, dont la clarté du concept d'importance relative. Des lettres de réponse à l'ISSB qui expriment des réserves semblables ont aussi été envoyées par [CPA Canada](#) et le [Conseil des normes comptables](#).

Nous invitons l'IPSASB à prendre connaissance des commentaires que l'ISSB a reçus en réponse à ses exposés-sondages et à se tenir au courant des prochaines étapes, car elles pourraient avoir des conséquences sur le délai dans lequel il pourra s'inspirer des indications pertinentes et les adapter pour le secteur public. Nous lui recommandons aussi de déterminer comment l'importance relative pourra être évaluée adéquatement dans le secteur public si les indications énoncées dans les exposés-sondages de l'ISSB sont utilisées comme point de départ.

Finalement, en ce qui a trait à l'élaboration d'indicateurs propres à des fonctions données, nous encourageons l'IPSASB à prendre en considération les besoins particuliers des différents types d'entités du secteur public, notamment des différents ordres de gouvernement (par exemple les gouvernements autochtones et les municipalités). Par ailleurs, l'IPSASB devrait sans doute tenir compte de la taille des différentes entités du secteur public et de l'adaptabilité de ses indications concernant la durabilité du point de vue des petites entités qui ont des ressources plus limitées.

Prise de position préliminaire n° 4 :

Dans l'éventualité où l'IPSASB élaborerait des indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public, il traiterait les obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et les informations à fournir en lien avec les changements climatiques en premier. L'IPSASB établira l'ordre de priorité des autres sujets prioritaires en fonction des commentaires reçus sur le présent document de consultation, dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie 2024-2028.

Appuyez-vous la prise de position préliminaire de l'IPSASB ? Dans la négative, veuillez indiquer pourquoi. À quelles questions l'IPSASB devrait-il plutôt accorder la priorité et pourquoi ?

Réponse

Nous sommes d'accord pour dire que l'élaboration d'indications sur les obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et les informations à fournir en lien avec les changements climatiques est une première étape logique pour l'élaboration d'indications concernant l'information sur la durabilité dans le secteur public.

Nous pensons aussi, comme le suggère le document de consultation, que les projets futurs en lien avec la durabilité devraient être choisis en fonction des besoins des entités du secteur public, et non en reprenant systématiquement les projets ou sujets choisis par l'ISSB ou d'autres normalisateurs internationaux actifs dans le domaine de la durabilité. Nous appuyons

fermement le lien entre le projet sur les ressources naturelles de l'IPSASB et toute initiative visant l'élaboration d'indications concernant l'information sur la durabilité, compte tenu de l'importance des actifs naturels dans le dialogue sur la durabilité au sein du secteur public.

En particulier, lors de nos consultations, de nombreuses parties prenantes canadiennes ont soutenu que l'élaboration d'indications à propos des informations à fournir sur les changements climatiques était une priorité, et certaines étaient d'avis qu'il s'agissait d'un sujet fondamental de l'information sur durabilité. Par ailleurs, certaines parties prenantes canadiennes du niveau municipal ont invité l'IPSASB à élaborer des indications concernant l'information sur les changements climatiques inspirées de celles du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Prise de position préliminaire n° 5 :

Les principaux catalyseurs décrits au paragraphe 4.2 sont nécessaires pour que l'IPSASB puisse aller de l'avant avec l'élaboration d'indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public.

Appuyez-vous la prise de position préliminaire de l'IPSASB ? Dans la négative, veuillez indiquer pourquoi. Selon vous, lesquels des principaux catalyseurs proposés ne conviennent pas, et pourquoi ?

Réponse

Même si nous appuyons de façon générale les principaux catalyseurs décrits, nous invitons l'IPSASB à recruter des personnes ayant un savoir-faire en durabilité parmi ses membres et/ou parmi les membres de son comité de surveillance, en plus de mettre sur pied un groupe de référence en matière de durabilité. Nous encourageons aussi l'IPSASB à clarifier le « nouveau processus visant à établir un dialogue constant avec les normalisateurs nationaux au sujet de l'information sur la durabilité dans le secteur public » qu'il a l'intention de mettre sur pied.

En ce qui concerne la procédure, l'IPSASB devrait déterminer s'il y a lieu d'apporter des mises à jour à son *Processus d'examen et de modification des documents de l'IASB* et/ou à sa procédure officielle pour refléter le fait qu'ils ne s'appliqueraient plus seulement à l'information financière si les propositions sont mises en œuvre.

Lors de nos consultations, certaines parties prenantes canadiennes se sont demandé s'il y aurait lieu de créer un conseil des normes internationales d'information sur la durabilité distinct pour le secteur public, selon un modèle semblable à la structure établie par l'IFRS Foundation pour le secteur privé. La mise en place d'un conseil distinct pourrait être envisagée dans l'avenir en fonction de l'étendue et de la portée des indications concernant l'information sur la durabilité qui seront élaborées.

Question particulière n° 2 :

Dans quelle mesure seriez-vous prêt à appuyer financièrement ou autrement l'IPSASB pour l'élaboration d'indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public ?

Réponse

Le CCSP est enthousiaste à l'idée de collaborer avec l'IPSASB et de lui envoyer des commentaires, s'il y a lieu, quant à ses travaux entourant l'élaboration d'indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la mise sur pied du CCNID a récemment été approuvée par le CSNAC et le CSNC, l'objectif étant que ce conseil soit opérationnel en avril 2023. Bien que le mandat du CCNID n'ait pas encore été établi, la création de ce conseil pourrait avoir une incidence sur la façon dont le rôle et la mesure dans laquelle le CCSP collaborera avec l'IPSASB dans l'avenir relativement aux initiatives concernant l'information sur la durabilité.